

Série de podcasts « Découvrons notre Constitution »

Saison 2,
épisode 3

Questionnaire d'écoute « L'environnement dans la Constitution »

Consigne : Entourez la bonne réponse à chacune des questions suivantes.

1) Comment le texte, introduit dans le bloc de constitutionnalité pour protéger l'environnement, se nomme-t-il ?

- La *Charte des droits de la nature*.
- La *Charte de l'environnement*.
- La *Charte écologique*.

2) Quand ce texte a-t-il été introduit dans le bloc de constitutionnalité ?

- En 2003.
- En 2004.
- En 2005.

3) Quels sont les grands principes de ce texte ? Deux réponses attendues.

- Le droit à l'intégrité génétique des êtres vivants.
- Le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.
- La nature possède des droits imprescriptibles et inaliénables.
- Le principe de précaution.

4) Pourquoi le Conseil constitutionnel peut-il utiliser les dispositions de ce texte ?

- Car le Conseil constitutionnel a lui-même rédigé ce texte.
- Car le Conseil constitutionnel peut faire tout ce qu'il souhaite en matière constitutionnelle.
- Car ce texte est intégré dans le bloc de constitutionnalité.

Question bonus : Comment la nouvelle doctrine constitutionnelle, qui prône la proclamation de droits reconnus à la nature en Amérique latine, se nomme-t-il ?

- Le néo-constitutionnalisme.
- Le nouveau constitutionnalisme.
- Le constitutionnalisme dé-colonial.